

Compte de résultat

	31/12/2022	31/12/2021	Ecart €	%
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	196 216	217 972	-21 755	-9,98
Chiffre d'affaires net	196 216	217 972	-21 755	-9,98
<i>Dont à l'exportation et livraisons intracomm.</i>				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (& amort.), tsf charges				
Autres produits	10		10	NS
Total produits d'exploitation (I)	196 227	217 972	-21 745	-9,98
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats matières premières et autres approvts				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)	4 238	4 711	-473	-10,05
Impôts, taxes et versements assimilés	7 387	10 643	-3 256	-30,60
Salaires et traitements	154 608	148 012	6 596	4,46
Charges sociales	24 602	44 226	-19 625	-44,37
Dotations aux amortissements et dépréciations:				
- Sur immobilisations : dotations aux amortiss.				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciat.				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.				
- Pour risques et charges : dotations aux provis.				
Autres charges	2	13	-12	-87,61
Total charges d'exploitation (II)	190 836	207 606	-16 770	-8,08
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	5 391	10 366	-4 975	-47,99
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)	120 000	169 000	-49 000	-28,99
D'autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciat.et tsf charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mob.de placement				
Total produits financiers (V)	120 000	169 000	-49 000	-28,99
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciat. et aux provi				
Intérêts et charges assimilées (4)	2		2	634,38
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placem				
Total charges financières (VI)	2		2	634,38
RESULTAT FINANCIER (V-IV)	119 998	169 000	-49 002	-29,00
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-I)	125 389	179 365	-53 977	-30,09

Compte de résultat (suite)

	31/12/2022	31/12/2021	Ecart €	%
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et dépréciation et tsf charges				
Total produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provis.				
Total charges exceptionnelles (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	1 988	3 260	-1 272	-39,02
Total des produits (I+III+V+VII)	316 227	386 972	-70 745	-18,28
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	192 826	210 866	-18 040	-8,56
BENEFICE OU PERTE				
	123 401	176 105	-52 705	-29,93
(a) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
(3) Dont produits concernant les entités liées				
(4) Dont intérêts concernant les entités liées				

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	1 154 550		1 154 550	1 154 550
Créances rattachées aux participations	102 013		102 013	46 013
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 256 563		1 256 563	1 200 563
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	56 113		56 113	51 764
Autres créances	91 541		91 541	130 860
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	7 807		7 807	20 537
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	155 461		155 461	203 161
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 412 023		1 412 023	1 403 723
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 154 550	1 154 550
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	8 805	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	77 300	
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	123 401	176 105
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 364 056	1 330 655
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	34	22
Emprunts et dettes financières diverses (3)	14 720	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 550	1 693
Dettes fiscales et sociales	30 663	71 354
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	47 967	73 068
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 412 023	1 403 723
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	47 967	73 068
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	34	22
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

CHAMAK
Société à responsabilité limitée à associé unique
Au capital de 1 154 550 euros
Siège social : 64 Rue Maréchal Leclerc
97400 ST DENIS
893 922 799 RCS ST DENIS

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 juin 2023**

**DÉCISION D'AFFECTION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2022**

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 123 401 euros de la manière suivante :

❖ **ORIGINE**

Bénéfice de l'exercice	123 401 euros
A la réserve légale	6 170 euros

Solde	117 231 euros

❖ **AFFECTATION**

A titre de dividende global à l'associé unique	90 000 euros
Le solde	27 230 euros
En totalité au compte « Autres Réserves » Qui s'élève ainsi à	104 530 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1 274 056 euros décomposés comme suit :

Capital	1 154 550 euros
Réserve légale	14 975 euros
Autres réserves	104 530 euros

Situation nette **1 274 056 euros**

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 90 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 1er juillet 2023.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

❖ Distribution antérieure de dividendes

Conformément à la loi, l'associé unique indique qu'au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022, par décision de l'associé unique il a été décidé en date du 30 juin 2022, la mise en distribution d'un dividende pour un montant de 90 000 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est constaté l'absence de dividendes distribués depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
La Gérance

